Arrêté d'Institution de Jean Charbonnier comme instituteur à Châtenay-le-Royal (Saône-et-Loire).

Numéro d'inventaire: 1979.09237

Auteur(s): France. Ministère de l'Instruction publique Type de document: texte ou document administratif Éditeur: Ministère de l'Instruction publique (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création: 1838

Description : Imprimé administratif à en-tête du Ministère de l'Instruction publique, complété à la main à l'encre noire. Timbre à sec du Ministère. Impression recto verso. Trace de pliure centrale.

Mesures: hauteur: 255 mm; largeur: 395 mm

Notes: Au recto: Arrêté de nomination daté du 31 mars 1838 et signé de Narcisse-Achille de Salvandy, de l'Académie française, Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique; Grand-Maître de l'Université. Au nom du Roi. Au verso: Le maire de Châtenay certifie que le sieur Charbonnier a prêté le serment prescrit par les lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833.

Mots-clés: Gestion des personnels: recrutement, nominations, etc.

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : Élémentaire

Nom de la commune : Châtenay Nom du département : Saône-et-Loire Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : n.p.

Commentaire pagination: 2 pages (recto-verso)

Objets associés: 2000.01916 **Lieux**: Saône-et-Loire, Châtenay

1/2

UNIVERSITÉ MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. INSTRUCTION DE FRANCE. PRIMAIRE. ARRÊTÉ D'INSTITUTION. AU NOM DU ROI. Nous, NARCISSE-ACHILLE DE SALVANDY, de l'Académie française, Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction publique, Grand-Maître de Vu l'article 22 de la loi du 28 juin 1833, concernant l'instruction primaire, et l'article 28 de l'ordonnance du 16 juillet de la même année; Vu l'arrêté par lequel le comité d'arrondissement de Châlons of Oxone département de Charlon Madesieur Charbonnier instituteur primaire de la commune de Chalons Madesieur Charles de Chalons de Chalons Madesieur Charles de Chalons _a nommé le sieur Charbonnier Considérant que toutes les formalités prescrites par la loi et les règlements sur l'instruction primaire ont été remplies, Avons Institué, conformément à la loi, le sieur Charbonnier June instituteur de ladite commune, pour y tenir une école primaire Il sera procédé publiquement, par un membre du comité d'arrondissement ou par un délégué de ce comité, à l'installation dudit instituteur et à la réception du serment qu'il doit prêter, aux termes des lois du 31 août 1830 et du 28 juin 1833. Mention de la prestation du serment sera faite au procès-verbal des séances du comité en présence duquel elle aura eu lieu, ainsi qu'à la suite du présent arrêté d'institution. M. le Recteur de l'Académie de Ligon est chargé de l'exécution du présent arrêté. Le Ministre Secrétaire d'État au département de l'Instruction Fait au chef-lieu et sous le sceau de l'Université. _ le 31 Mai 1838. publique, Grand-Maître de l'Université, Le Conseiller au Conseil royal de l'Instruction publique exerçant les fonctions de Chancelier,